



# CLIGNOTANTS - BNBA

Numéro 11 / Septembre 2004

## Bois & Ameublement - Une normalisation en évolution

### Généralités

- **Qualité au BNBA**

Le BNBA a entamé depuis 2 ans une démarche qualité. Cela a permis de s'assurer que notre fonctionnement interne est exécuté selon tous les référentiels (nombreux et compliqués et en perpétuel mouvement au CEN et à l'ISO).

Cette tâche de vérification systématique est en bonne voie. La seule vraie difficulté est la suppression d'un poste en 2003 alors que notre activité ne cesse d'être débordante. Notre performance va en pâtir et notre stratégie va devoir être revue pour faire face.

Nous ne voudrions pas pour autant arrêter là nos efforts et devons poursuivre sur d'autres thèmes nos actions qualité.

- **Partenaires ISO et CEN**

A noter de nouveaux partenaires internationaux :

En ce qui concerne l'ISO et le CEN, les nouveaux partenaires viennent des nouveaux membres.

Le monde :

L'ouverture de l'ISO aux pays en voie de développement peut modifier les équilibres obtenus jusqu'à présent dans les comités techniques. Et l'élargissement de l'Union Européenne aura fatalement un impact sur les organismes de normalisation européens.

L'Europe :

Le CEN compte actuellement 28 membres. Il s'agit des organismes de normalisation des pays de l'UE et de l'AELE, ainsi que –depuis

peu- de quelques organismes de normalisation des pays d'Europe centrale et orientale qui vont intégrer l'UE dans le courant des prochaines années (République Tchèque, Malte, Hongrie et Slovaquie). Le CEN compte en outre d'autres organismes de normalisation nationaux qui possèdent le statut de candidats (affiliés). Il est probable que, durant les prochaines années, la plupart des pays d'Europe centrale et orientale satisferont aux critères d'admission du CEN.

L'élargissement a dès 2004 un impact sur la pondération des votes. Le CEN a décidé de retenir la pondération définie pour l'Union européenne dans le Traité de Nice. L'adoption des normes européennes nécessite toujours 71 % des votes pondérés, mais l'augmentation du nombre de votants diminue le poids de chaque membre (les membres actuels ne représenteront plus que 67 % du total).

- **Partenaires nationaux**

Sur le plan national les partenaires du BNBA doivent être les mêmes que ceux définis par le Conseil d'Administration du CTBA avec obligation pour le BNBA d'organiser des commissions ouvertes. Le nouveau contexte est le fait que l'activité normative bois et ameublement doit donner lieu à une démarche de contractualisation d'une manière ou d'une autre en application d'une Directive publiée en 1994 par le Ministère de l'Industrie.

- **Une campagne de clarification de l'ISO (dont nous extrayons certains éléments)**

- L'ISO n'a pas de logo ISO 9001:2000 ou de logo ISO 14001. L'usage du logo ISO, qui fait l'objet de droits d'auteur, n'est pas autorisé. L'ISO prendra toutes les mesures qu'elle jugera utiles pour prévenir l'usage abusif de son logo.

- Les termes "certifié ISO" et "certification ISO" ne devraient pas être utilisés, car ils risquent d'induire le public en erreur et laisser croire que l'ISO a procédé à la certification. Utilisez à la place "certifié ISO 9001:2000" ou "certification ISO 9001:2000", "certifié ISO 14001", ou "certification ISO 14001".
- L'ISO 9001:2000 et l'ISO 14001 spécifient des exigences génériques pour des systèmes de management et non pas des exigences pour des produits ou services spécifiques. Les certifications ISO 9001:2000 et ISO 14001 ne sont pas des certifications de produits ou des garanties de produits. Il importe donc d'accorder une grande attention au libellé de toute mention de telles certifications apparaissant dans des informations relatives aux produits, y compris la publicité, et sur toute autre forme de support, afin d'éviter de donner l'impression qu'il s'agit de certifications de produits ou de garanties de produits. En particulier, on ne doit pas apposer de marques de certification de la conformité à l'ISO 9001:2000 ou à l'ISO 14001 sur des produits, l'étiquetage de produits ou des emballages de produits, ou de quelque façon qui pourrait être interprétée comme indiquant la conformité du produit.
- Les certificats ISO 9001:2000 et ISO 14001 sont délivrés pour des champs d'activité qui sont spécifiés sur le certificat. Il convient de l'indiquer lorsque vous faites connaître cette certification. Ne déformez pas la portée de la certification en ce qui concerne les activités ou les lieux géographiques concernés.

## Bois

### Lambris et bardages

- **Marquage CE, le compte à rebours**

Cinq textes sont ou vont être en chantier.

- 1) pour caractériser les lambris et bardages en résineux avec rainures et languettes. Ce texte sera une norme européenne et elle portera la référence EN 14519 (responsable : Allemagne).

La France a exprimé son rejet du texte lors de l'enquête. Motif : les profilés allemands sont imposés, les déformations des lames ne sont pas prises en compte, le rainurage en bout n'est pas précisé et les applications actuelles utilisées pour le pin maritime n'ont pas été acceptées. Comme seuls la Norvège et la France ont exprimé une position négative, il y a lieu d'être pessimiste. Nous allons tenter en septembre 2004 la dernière chance qui nous reste pour obtenir quelques aménagements. Publication 2005.

- 2) pour caractériser les lambris et bardages résineux sans rainures et languettes (responsable : Allemagne). L'industrie française est présente aux travaux pour la première fois. Nous sommes très satisfaits par cet engagement professionnel car il y a de gros enjeux à l'horizon. Objectif de publication : 2006 (enquête fin 2004).
- 3) pour caractériser les lambris et bardages feuillus avec ou sans rainures et languettes (responsable : France / BNBA) qui portera la référence européenne EN 14951.

L'enquête publique européenne a débuté avec le printemps 2004 et s'achève en septembre 2004. Publication possible : été 2005.

- 4) pour le marquage CE des lambris et bardages un texte d'application réglementaire portera la référence EN 14915.

Pourquoi une norme réglementaire ? La Directive Produit de Construction comporte des exigences au nombre de six visant à rechercher :

- \* L'unification d'un certain nombre de règles (textes réglementaires des différents pays de l'Europe) ;
- \* La suppression des entraves aux échanges par la mise en place d'un signe : le marquage CE apposé sur les produits devant circuler en Europe servira de passeport à ceux ci ;
- \* La Commission de Bruxelles a mandaté le Comité Européen de normalisation pour que, en fonction des produits et des problèmes qu'ils peuvent poser par rapport à cette Directive, soient mises

en place des normes spécifiques. Ces normes doivent comporter 2 parties : une partie technique que les commissions de normalisation doivent ajuster et une partie réglementaire appelée « annexe ZA » fixant des exigences sur ce qui doit être contrôlé en interne et en externe et sur ce qui doit être marqué et comment le marquage doit être fait.

Le BNBA a pris la responsabilité de ce texte dans un cadre imposé. Publication prévue : fin 2005.

- 5) pour l'application en France : un dispositif réglementaire national se préparera au moment où le texte normatif réglementaire EN 14915 sera soumis au "vote formel". Les Pouvoirs Publics (Ministère de l'Équipement) établiront le dispositif réglementaire français en même temps que leurs collègues des 24 autres pays européens.

Ce dispositif sera présenté aux organisations professionnelles (fabricants, négoce, poseurs). Il prendra effet dans les 4 mois suivant la sortie de la norme. C'est à partir de cette date que le marquage CE pourra apparaître sur les lambris et bardages en bois. Le marquage sera généralisé et obligatoire 12 mois après si nous nous référons à ce qu'il s'est déjà passé pour d'autres produits.

## Bois ronds et bois sciés

- **Les bois modifiés thermiquement, un pas vers la normalisation...**

Lors de la réunion plénière du CEN/TC 175 "Bois ronds et bois sciés" tenue à Berlin les 10 et 11 mai derniers, il a été décidé de mettre en place une norme expérimentale dont l'objectif sera de définir et de caractériser ces bois (publication envisagée en 2008).

Le chemin est donc encore long avant d'obtenir des normes d'usages, la normalisation ayant besoin de justifications avérées.

Cependant, dès maintenant les résultats de recherches et d'études réalisées au niveau français doivent être exploitées.

## Menuiseries bois

Une nouvelle Commission française de Normalisation relative aux « Menuiseries bois » (Portes et fenêtres) a tenu sa première réunion au CTBA, le 24 mai 2004.

La création de cette commission a été justifiée :

- par la mise en place de normes européennes concernant le bois utilisé dans les portes (intérieures et extérieures) et les fenêtres (prEN 14220 et prEN 14221) et la révision prochaine de la norme NF EN 942 « Qualité du bois dans les menuiseries »,
- par la nécessité de réviser des normes purement françaises en fixant un ordre de priorité allant de 1 à 3 (1 : dans l'année, 2 : dans les 2 ans et 3 : dans les 3 ans). C'est ainsi qu'il a été décidé de réviser dans l'année les trois normes suivantes :
  - \* NF P 23.305 « Menuiseries en bois – Spécifications techniques des fenêtres, portes fenêtres et châssis en bois », afin de tenir compte de l'évolution des travaux européens, un groupe de travail spécifique qui rendra compte à la Commission a été créé à cet effet.
  - \* NF P 20.522 « Portes – essai d'immersion à l'eau froide de la partie inférieure du vantail de la porte ».
  - \* NF P 20.526 « Portes – Essai de prépeinture ».

Ces deux dernières normes qui sont utilisées dans le cadre de la marque NF – Vantaux nécessitent d'être actualisés.

Dans les deux à trois ans, il est prévu également de réviser les normes françaises suivantes touchant essentiellement les spécifications des portes en bois : NF P 20.301, NF P 23.101, NF P 23.300, NF P 23.301, NF P 23.302, NF P 23.303, NF P 23.304, et XP 23.310.

- **Quoi de neuf en matière de normes pour le secteur menuiseries ?**
  - 2 textes vont être soumis à l'enquête européenne en fin 2004 :

- \* prEN 13307-1 "Ebauches en bois et profilés semi-finis pour usage non structurel – Partie 1 : Exigences
  - \* prEN 13307-2 Ebauches en bois et profilés semi-finis pour usage non structurel – Partie 2 : Contrôle du produit".
- Les résultats de l'enquête CEN des 2 projets suivants :
- \* prEN 14221 "Bois et matériaux à base de bois dans les fenêtres, les vantaux de portes intérieures et les dormants de portes extérieures – Exigences et spécifications"
  - \* prEN 14220 "Bois et matériaux à base de bois dans les fenêtres, les vantaux de portes extérieures et les dormants de portes extérieures – Exigences et spécifications".

seront examinés en septembre 2004.

## Structures bois

---

La commission de normalisation ISO/TC 165 (structures en bois et bois de structures) est un comité Technique très actif. Cela s'est bien senti à la réunion plénière d'Helsinki, tenue milieu juin, tant par le nombre de sujets en cours d'étude que par la représentation de certains pays à cette réunion montrant ainsi que les enjeux sont fort importants.

Nombre de sujets inscrits et répartis dans 6 sous-groupes : 22 projets avant la réunion et une trentaine à l'issue de la réunion.

La participation : la venue des Américains, Canadiens et Australiens n'est pas innocente. Cette venue apporte son lot de principes pas toujours convergents avec ce qui a été fait en Europe. Cela justifie d'autant plus notre présence française (assurée par Frédéric Rouger et Alain Demange). Elle nous permet d'être en première ligne pour analyser les évolutions et les inflexions qui se font jour. Il est clair que toutes ces tractations auraient lieu d'être analysées par nos industries. Mais il s'agit de moyens termes et de longs termes. (Réunion française le 14 septembre 2004).

Un constat : 5 délégués des USA, 5 du Canada, 3 du Japon et 5 de l'Australie. Les Européens brillent par leur absence puisque seuls étaient là les Finlandais, Suédois et Français. Un nouveau pays arrive, proche de l'Europe, : la Turquie. Onze pays s'étaient déplacés.

Les représentants de certains pays à forte représentation expliquent en coulisse qu'ils prévoient un fort développement des marchés asiatiques d'où l'intérêt qu'il y a à aller vite et sortir des textes sur lesquels ils pourront se baser pour les appels d'offre.

On devrait y réfléchir, chez nous !

## Ameublement

### Réunion plénière CEN/TC 207

---

Après une 1<sup>ère</sup> réunion difficile tenue en 2003 à Venise, la 2<sup>ème</sup> réunion fut un succès. Elle s'est déroulée les 14 & 15 mai 2004 à Bologne (Italie).

A cette réunion, participaient environ une trentaine de participants dont l'animation et le secrétariat étaient tenus par l'Italie. Les travaux du CEN/TC 207 ont avancé et les textes laissés en suspens ces 2 dernières années dans leur cheminement administratif vont enfin poursuivre leur route.

## Sécurité

---

La Directive sécurité générale des produits (DSGP). Cette Directive est applicable depuis le 15 janvier 2004. Elle vise la protection des consommateurs, en terme de santé et de sécurité. Reprise dans le Code de la Consommation au niveau français, la Directive dans sa nouvelle version (révision de celle de 1992), renforce les obligations tant des producteurs et distributeurs que des Etats membres, et instaure le principe de la présomption de conformité pour les produits conformes aux normes référencées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). Cette Directive, contrairement aux Directives sectorielles, n'impose pas de mode de preuve (type marquage CE).

Elle a pour conséquence de mettre en place un dispositif indiquant sur quelles bases il convient de se positionner pour s'assurer ou assurer que la sécurité est bien adaptée.

Une hiérarchisation des références y est décrite partant du principe contractuel dans lequel les classes peuvent être détaillées pour assurer la sécurité ou par renvoi à tout document, à une référence technique ou mieux à un référentiel national, européen d'un organisme, à une norme, à une réglementation, à une loi, à une Directive (on notera la hiérarchie dans l'énumération). L'objectif est, qu'à plus ou moins long terme, le JOUE donnera une liste des textes de normes reconnus comme étant le seul document à rechercher pour répondre aux problèmes de sécurité posés. Ainsi c'est tout l'arsenal réglementaire des différents pays membres de l'Union Européenne qui disparaîtra automatiquement.

Il est trop tôt pour mesurer la portée d'un tel texte. A noter seulement que la majorité des normes européennes de l'ameublement avec l'intitulé "sécurité" font l'objet actuellement de procédures pour être citées au JOUE.

Pour l'instant ni la profession ni le CTBA n'approuvent cette démarche un peu trop rapide.

## Mobilier pour enfants

### • Sécurité toujours

Un autre thème doit attirer notre attention : la sécurité des commodes pour enfants avec un avis envoyé par la Commission de la Sécurité des Consommateurs (CSC).

A ce propos le BNBA, en plein accord avec les professions, a convoqué les secteurs concernés à une réunion de normalisation le 22 juin dernier. Il a été décidé de préparer un arsenal normatif sur l'ensemble des meubles pour enfants parce que dans ce domaine nous ne possédons pratiquement rien en France. Ainsi nous élargissons de façon importante le souhait des Consommateurs et des Pouvoirs Publics. Les travaux s'engageront au dernier trimestre 2004.

## Mobilier de bureau

Le BNBA envisage une réunion de la commission française au cours du mois d'Octobre 2004 pour faire un bilan des actions passées et organiser la suite des actions.

Le bilan normatif est qu'en 2004, plusieurs textes sont publiés ou en voie de l'être :

Au niveau Européen et donc français :

- **Pr EN 14073** Meubles de rangement de bureau avec 3 parties :
  - \* **partie 1** : Dimensions (statut de rapport technique),
  - \* **partie 2** : Exigences de sécurité (statut de norme homologuée),
  - \* **partie 3** : Méthodes d'essai pour la détermination de la stabilité et de la résistance de la structure (statut de norme homologuée).
- **Pr EN 14074** Tables de travail de bureau et meubles de rangement – Méthodes d'essai pour la détermination de la résistance et de la durabilité des parties mobiles (statut de norme homologuée),
- **TR EN 14699** Terminologie du mobilier de bureau (statut de rapport technique).

Au niveau mondial les travaux commencent à avancer avec :

- Une enquête achevée et à exploiter sur :  
ISO/CD 21015 Mobilier de bureau – Sièges de travail de bureau – Méthodes d'essai de la stabilité, de la résistance et de la durabilité.
- Une enquête en cours sur :  
ISO/CD 21015 Mobilier de bureau – Tables et rangements – Méthodes d'essai de la stabilité, de la résistance et de la durabilité.  
  
La question se posera de savoir quels statuts les français voudront donner à ces textes, ce qui pourrait ne pas forcément être sans conséquences sur le plan

européen avec les textes déjà existants du CEN.

## Mobilier finition en ameublement

Le BNBA a réuni le 28 Juin 2004 la commission française de normalisation « Finition-Ameublement »

Points essentiels : réorganisation de cette commission et examen de la position française sur trois textes en préparation au CEN sous l'égide de l'Espagne, responsable des travaux.

### Premier sujet : **Evaluation de la résistance à l'abrasion des finitions**

Le texte, moyennant quelques corrections qui seront présentées à la réunion de septembre à Valence, sera soutenu par la délégation française. Il est probable que la procédure d'enquête européenne sera engagée vers fin 2004.

### Deuxième sujet : **Evaluation de la résistance à la lumière**

Même situation que pour le thème précédent.

### Troisième sujet : **Evaluation de la résistance à la rayure.**

La proposition nouvelle présentée ne satisfait pas la commission française et nos experts à la réunion de Valence feront tout pour dissuader leurs confrères d'insister. Ils les inviteront à reprendre la méthode traditionnelle utilisée partout. (Méthode Taber)

La Commission pourrait de nouveau se réunir en fin 2004, compte tenu de l'évolution de ces textes.

A noter enfin la publication attendue avant fin 2004 des normes suivantes, ratifiées à Bruxelles :

- \* EN 13721 Meubles – évaluation de la réflectance des surfaces.
- \* EN 13722 Meubles – évaluation de la brillance des surfaces.

(La date de parution figurera dans le prochain clignotant)

## Nouvelles normes

### Normes publiées

- **Panneaux à base de bois**

NF EN 312 (B54-114) février 2004

*Panneaux de particules – Exigences.*

NF EN 326-3 (B51-190-3) avril 2004

*Panneaux à base de bois – Echantillonnage, découpe et contrôle – Partie 3 : Contrôle d'un lot isolé de panneaux.*

NF EN 12369-2 (B51-078-2) mai 2004

*Panneaux à base de bois – Valeurs caractéristiques pour la conception des structures – Partie 2 : contreplaqué.*

NF EN 14322 (B54-117) août 2004

*Panneaux à base de bois – Panneaux surfacés mélaminés à usages intérieurs – Définition, exigences et classification.*

NF EN 14323 (B54-118) août 2004

*Panneaux à base de bois – Panneaux surfacés mélaminés à usages intérieurs.*

- **Bois de structures et structures en bois**

NF EN 1991-1-5 (P06-115-1) mai 2004

*Eurocode 1 : actions sur les structures – Partie 1-5 : actions générales – Actions thermiques.*

NF EN 384 (P21-358) août 2004

*Bois de structures – Détermination des valeurs caractéristiques des propriétés mécaniques et de la masse volumique.*

- **Portes, fenêtres et menuiserie**

NF EN 12758 (P78-601) avril 2004

*Verre dans la construction – Vitrages et isolement acoustique – Description de produits et détermination des propriétés.*

NF EN 12412-4 (P50-775-4) mars 2004

*Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures – Détermination du coefficient de transmission thermique par la méthode de la boîte chaude – Partie 4 : coffres de volets roulants.*

NF EN 12217 (P20-531) mai 2004

*Portes – Forces de manœuvre – Prescriptions et classification.*

NF P26-306 (P26-306) mai 2004

*Quincaillerie pour le bâtiment – Paumelles à lames pour menuiseries en bois – Généralités, terminologie, classification et dimensions.*

NF EN 12412-2 (P50-775-2) mai 2004

*Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures – Détermination du coefficient de transmission thermique par la méthode de la boîte chaude – Partie 2 : encadrements.*

NF EN 13241-1 (P25-320-1) mai 2004

*Portes industrielles, commerciales et de garage – Norme de produit – Partie 1 : produits sans caractéristiques coupe-feu, ni pare-fumée.*

NF EN 12046-1 (P20-537) juin 2004

*Forces de manœuvre – Méthodes d'essai – Partie 1 : Fenêtres.*

NF EN 13123-2 (P20-541) août 2004

*Portes, fenêtres et fermetures – Résistance à l'explosion – Exigences et clarification – Partie 2 : essai en plein air.*

NF EN 14203 (P25-515) août 2004

*Fermetures pour baies équipées de fenêtres, stores intérieurs et extérieurs – Aptitude à l'emploi des treuils avec manivelle à tige oscillante – Exigences et méthodes d'essais.*

NF EN 13124-2 (P20-543) septembre 2004

*Portes, fenêtres et fermetures – Résistance à l'explosion – Méthode d'essai – Partie 2 : essai en plein air.*

## • Emballages, palettes

NF EN 14149 (H00-085) janvier 2004

*Emballages – Emballages d'expédition et charges unitaires complets et pleins – Essai de choc par chute par basculement.*

NF EN ISO 8611-1 (H50-003-1) août 2004

*Palettes pour la manutention – Palettes plates – Partie 1 : Méthodes d'essai.*

## • Colles et finitions

NF EN ISO 4628-1 (T30-140-1) mai 2004

*Peintures et vernis – Evaluation de la dégradation des revêtements – Désignation de la quantité et de la dimension des défauts, et de l'intensité des changements uniformes d'aspect – Partie 1 : introduction générale et système de désignation.*

NF EN ISO 4628-10 (T30-140-10) mai 2004

*Peintures et vernis – Evaluation de la dégradation des revêtements – Désignation de la quantité et de la dimension des défauts, et de l'intensité des changements uniformes d'aspect – Partie 10 : évaluation du degré de corrosion filiforme.*

NF EN ISO 4628-2 (T30-140-2) mai 2004

*Peintures et vernis – Evaluation de la dégradation des revêtements – Désignation de la quantité et de la dimension des défauts, et de l'intensité des changements uniformes d'aspect – Partie 2 : évaluation du degré de cloquage.*

NF EN ISO 4628-3 (T30-140-3) mai 2004

*Peintures et vernis – Evaluation de la dégradation des revêtements – Désignation de la quantité et de la dimension des défauts, et de l'intensité des changements uniformes d'aspect – Partie 3 : évaluation du degré d'enrouillement.*

NF EN ISO 4628-4 (T30-140-4) mai 2004

*Peintures et vernis – Evaluation de la dégradation des revêtements – Désignation de la quantité et de la dimension des défauts, et de l'intensité des changements uniformes d'aspect – Partie 4 : évaluation du degré de craquelage.*

NF EN ISO 4628-5 (T30-140-5) mai 2004

*Peintures et vernis – Evaluation de la dégradation des revêtements – Désignation de la quantité et de la dimension des défauts, et de l'intensité des changements uniformes d'aspect – Partie 5 : évaluation du degré d'écaillage.*

## • Durabilité

NF EN 14128 (X40-110) juillet 2004

*Durabilité du bois et des matériaux du bois – Critères de performance des produits curatifs de préservation du bois établis par des essais biologiques.*

NF EN 113/A1 (X41-552/A1) août 2004

*Produits de préservation du bois – Méthode d'essai pour déterminer l'efficacité protectrice vis-à-vis des champignons basidiomycètes lignivores – Détermination du seuil d'efficacité.*

## • Divers bois

NF EN 14183 (E85-051) juin 2004

*Escabeaux.*

## • Divers bâtiment

NF EN 13745 (P90-123) mai 2004

*Sols sportifs – Détermination de la réflectance spéculaire.*

NF EN 13501-2 (P92-800-2) mai 2004

*Classement au feu des produits de construction et éléments de bâtiment – Partie 2 : classement à partir des données d'essai de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation.*

NF EN 12354-6 (S31-004-6) août 2004

*Acoustique du bâtiment – Calcul de la performance acoustique des bâtiments à partir de la performance des éléments – Partie 6 : Absorption acoustique des pièces et espaces fermés.*

NF EN 13141-6 (E51-729-6) août 2004

*Ventilation des bâtiments – Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements – Partie 6 : Kits pour systèmes de ventilation par extraction pour logement individuel.*

- **Ameublement - Literie**

NF EN 14533 (G07-214) janvier 2004

*Textiles et produits textiles – Comportement au feu des articles de literie – Système de classification*

- **Ameublement divers (textiles, ...)**

NF EN ISO 5470-2 (G37-121-2) mai 2004

*Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique – Détermination de la résistance à l'usure – Partie 2 : appareil d'essai d'abrasion Martindale.*

NF D80-001-1 (D80-001-1) mai 2004

*Cercueils – Spécifications de performances pour le contrôle d'aptitude à l'usage d'un cercueil – Partie 1 : caractérisation des cercueils et exigences mécaniques.*

NF EN 14465 (G35-103) juin 2004

*Textiles – Etoffes pour ameublement – Spécifications et méthodes d'essai.*

NF EN 1466 (S54-004) juin 2004

*Articles de puériculture – Couffins et supports – Exigences de sécurité et méthodes d'essai.*

## Normes annulées

---

- **Au 5 janvier 2004**

NF G52-002 (G52-003) de juillet 1976

*Cuir et peaux – Détermination de la résistance et de l'allongement du cuir à la traction.*

- **Au 5 février 2004**

NF EN 312-1 (B54-114-1) de octobre 1996

*Panneaux de particules – Exigences – Partie 1 : exigences générales pour tous types de panneaux.*

NF EN 312-2 (B54-114-2) de octobre 1996

*Panneaux de particules – Exigences – Partie 2 : exigences pour panneaux pour usage général utilisés en milieu sec.*

NF EN 312-3 (B54-114-3) de octobre 1996

*Panneaux de particules – Exigences – Partie 3 : exigences pour panneaux pour agencements intérieurs (y compris les meubles) utilisés en milieu sec.*

NF EN 312-4 (B54-114-4) de octobre 1996

*Panneaux de particules – Exigences – Partie 4 : exigences pour panneaux travaillants utilisés en milieu sec.*

NF EN 312-5 (B54-114-5) de octobre 1996

*Panneaux de particules – Exigences – Partie 5 : exigences pour panneaux travaillants utilisés en milieu humide.*

NF EN 312-6 (B54-114-6) de octobre 1996

*Panneaux de particules – Exigences – Partie 6 : exigences pour panneaux travaillants sous contrainte élevée utilisés en milieu sec.*

NF EN 312-7 (B54-114-7) de octobre 1996

*Panneaux de particules – Exigences – Partie 7 : exigences pour panneaux travaillants sous contrainte élevée utilisés en milieu humide.*

- **Au 20 février 2004**

NF P63-201-1 (P63-201-1) de mai 1993

*DTU 51.1 – Travaux de bâtiment – Parquets massifs et contrecollés – Partie 1 : cahier des clauses techniques.*

NF P63-201-2 (P63-201-2) de mai 1993

*DTU 51.1 – Travaux de bâtiment – Marchés privés – Parquets massifs et contrecollés – Partie 2 : cahier des clauses spéciales.*

- **Au 20 avril 2004**

NF EN 326-3 (B51-190-3) de octobre 1998

*Panneaux à base de bois – Echantillonnage, découpe et contrôle – Partie 3 : contrôle d'une livraison de panneaux.*

- **Au 5 mai 2004**

NF P26-301 (P26-301) de septembre 1989

*Quincaillerie – Caractéristiques générales des serrures de bâtiment.*

NF P26-314 (P26-314) de mai 1991

*Quincaillerie – Serrures de bâtiment – Serrures tubulaires.*

NF P26-412 (P26-412) de septembre 1989

*Quincaillerie – Serrures de bâtiment – Technique des essais.*

- **Au 20 mai 2004**

NF P 26-306 (P26-306) de septembre 1999

*Quincaillerie pour le bâtiment – Paumelles à lames pour menuiserie bois – Généralités, terminologie, classification et dimensions.*

- **Au 20 juin 2004**

NF G35-103 (G35-103) de août 1985

*Tissus d'ameublement pour sièges à usage intérieur – Spécifications.*

NF EN 1466 (S54-004) de mars 1998

*Articles de puériculture – Couffins et supports – Exigences de sécurité et méthodes d'essai.*

- **Au 20 août 2004**

NF EN 384 (P21-538) de mai 1995

*Bois de structure – Détermination des valeurs caractéristiques des propriétés mécaniques et de la masse volumique.*

NF B51-280 (B51-280) de mai 1991

*Panneaux de particules surfaces mélaminés – Détermination de la résistance au choc.*

NF B51-281 (B51-281) de mai 1991

*Panneaux de particules surfaces mélaminés – Détermination de la résistance à la fissuration.*

NF B51-282 (B51-282) de décembre 1992

*Panneaux de particules surfaces mélaminés – Détermination de la résistance à l'abrasion.*

NF B51-284 (B51-284) de mai 1991

*Panneaux de particules surfaces mélaminés – Essais de résistance aux produits chimiques.*

NF H50-003 (H50-003) de mars 1983

*Palettes plates réutilisables d'usage général – Méthodes d'essais mécaniques.*

## Mise à enquête

---

- **Date finale 20 mai 2004**

PR NF EN 1634-2 : **Essai de résistance au feu** des blocs-portes et blocs-fermetures – Partie 2 : quincailleries pour portes résistantes au feu – Quincailleries de bâtiment pour les blocs-portes et ouvrants de fenêtres.  
(indice de classement : P92-150-2PR).

- **Date finale 1er juillet 2004**

PR NF EN 1912 : **Bois de structures** – Classes de résistance – Affection des classes visuelles et des essences  
(indice de classement : P21-395PR).

- **Date finale 5 août 2004**

PR NF EN 309 : **Panneaux de particules** – Définitions et classification.  
(indice de classement : B51-101PR).

- **Date finale 20 août 2004**

PR NF EN 622-5 : **Panneaux de fibres** – Exigences – Partie 5 : exigences pour panneaux obtenus par procédé à sec (MDF).  
(indice de classement : B54-051-5PR).

PR NF EN 131-3 : **Echelles** – Partie 3 : informations destinées à l'utilisateur.  
(indice de classement : E85-050-3PR)

PR NF EN 131-5 : **Echelles** – Partie 5 : accessoires pour échelles.  
(indice de classement : E85-050-5PR)

PR NF EN 747-1 : **Meubles** – Lits superposés à usage domestique – Partie 1 : Exigences de sécurité, de résistance et de durabilité.  
(indice de classement : D62-015-1PR)